

**COMMUNE DE RUMERSHEIM-LE-HAUT**

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA  
SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
RUMERSHEIM-LE-HAUT  
du 17 mai 2022**

**Sous la Présidence de Monsieur le Maire, Thierry SCHELCHER.**

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres et ouvre la séance à 20 h 00.

**PRESENTS** : M. BADER Hervé, Mme DE SOUSA Sandra, M. GENDRON Pierre-Julien, Mme COUTO LIMA Pastora, M. BITZBERGER David, M. BODINET Martial, Mme DEHARBE Sophie, M. WALTER Patrick, M. THUET Thomas, Mme WALTER Laetitia, Mme GROTZINGER Caroline, M. THUET Mathias, Mme GROSHENY-STOELBEN Angélique

**ABSENTS EXCUSES** : Mme ONIMUS Aurélie

**PROCURATIONS** : Mme ONIMUS Aurélie à M. BADER Hervé

\*\*\*\*\*

**Ordre du jour :**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 mars 2022
2. Demande terrasse Tentations Croquantes
3. Création commission commerces/entreprises
4. Toiture salle des sports
5. Chasse
6. Groupements de commande contrôles réglementaires et levés topographiques des réseaux sensibles
7. Admission en non-valeur
8. Décision modificative de crédits
9. Décisions du maire dans le cadre des délégations
10. Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach
11. Divers
12. Informations

### **1. Approbation du procès verbal de la séance du 22 mars 2022**

Après délibération, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 22 mars 2022.

### **2. Demande terrasse Tentations Croquantes**

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée de la demande de terrasse faite par le commerce Tentations Croquantes au 17 rue de l'Eglise. La surface souhaitée est de 250 m<sup>2</sup>, sur terrain communal privé. Sur proposition du Maire et après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer à 4 €/m<sup>2</sup> la redevance annuelle d'occupation (soit 1 000 €).

Monsieur le Maire précise que l'autorisation court sur la période du 1<sup>er</sup> mars au 31 octobre, avec les horaires suivants : mercredi et jeudi : 9h-20h, vendredi et samedi : 9h-21h, dimanche : 9h-18h. La demande d'autorisation sera à renouveler chaque année.

### **3. Création commission commerces/entreprises**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'une commission temporaire pour le commerce de proximité Route Nationale avait été créée et que l'étude du projet avait été présentée. Une réflexion est engagée afin de savoir s'il est judicieux de maintenir ce projet, vu l'existence du commerce Tentations Croquantes et du marché des producteurs locaux.

Mme WALTER Laetitia informe l'Assemblée que la Journée Nationale du Commerce de Proximité aura lieu le 8 octobre 2022. Pour l'instant, cinq entreprises souhaitent y participer. La commune a obtenu un « sourire » cette année, un panneau sera installé aux entrées d'agglomération.

Concernant le marché local, plusieurs demandes ont été faites, la dernière concerne un créateur d'objets en bois. Toujours pas de fromager intéressé.

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de créer une commission commerces/entreprises, composée des adjoints.

### **4. Toiture salle des sports**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que les agents techniques avaient posé du silicone, qui avait tenu pendant trois semaines, avant réapparition de fuites, puis pose à nouveau de silicone, et nouvelles fuites.

L'entreprise Schoenenberger a été chargée de faire des réparations temporaires pour un montant de 2 224,50 € TTC. Monsieur le Maire contactera un architecte fin de semaine prochaine pour élaboration d'un cahier des charges. A priori, toute la toiture sera démontée, en plusieurs phases pour permettre une continuité de l'occupation de la salle.

## **5. Chasse**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée la demande de M. BENTZ Eric, domicilié à Durrenentzen, qui souhaite être permissionnaire de nos deux lots de chasse. Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord pour l'agrément de M. BENTZ Eric.

*Adopté à l'unanimité.*

## **6. Groupements de commande contrôles réglementaires et levés topographiques des réseaux sensibles**

### **a. Contrôles réglementaires**

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée du groupement de commandes mis en place par la CCPRB pour des prestations relatives aux contrôles réglementaires (vérifications électriques, portes/portails automatiques, équipements sportifs, aires de jeux,...) pour la période 2023-2026 et propose que la Commune y adhère. Après délibération, le Conseil Municipal approuve l'adhésion à ce groupement de commandes et autorise la signature de la convention y relative.

*Adopté à l'unanimité.*

### **b. Levés topographiques des réseaux sensibles**

Dans le cadre du décret n° 2011-1241 du 5 octobre 2011 relatif aux travaux à proximité de réseaux souterrains, aériens et subaquatiques (DT-DICT), la réglementation nécessite de disposer de plans d'une précision de classe A pour tous les réseaux sensibles dans les unités urbaines depuis 2020 et dans les zones rurales à partir de 2026. Sur proposition de Monsieur le Maire, l'Assemblée approuve l'adhésion au groupement de commandes mis en place par la CCPRB et autorise la signature de la convention y relative.

*Adopté à l'unanimité.*

## **7. Admission en non-valeur**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée une demande d'admission en non-valeur d'un montant de 0,01 € pour le titre 88 de l'année 2019 (budget principal), tiers concerné : ALSC Rumersheim-le-Haut. Après délibération, le Conseil Municipal approuve cette admission en non-valeur. Un mandat sera émis au compte 6541.

*Adopté à l'unanimité.*

## **8. Décision modificative de crédits**

Pour compléter les crédits inscrits au BP 2022 concernant l'opération sous mandat « travaux rue du Rhin », Monsieur le Maire propose à l'Assemblée la décision modificative de crédits suivante :

2151 (R) : + 1 800 €

45811 (D) : + 1 800 €

Après délibération, le Conseil Municipal approuve cette décision modificative de crédits.

*Adopté à l'unanimité.*

## **9. Décisions du maire dans le cadre des délégations**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée ce qui suit :

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération du Conseil Municipal en date du 6 mai 2014,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- Déclaration d'intention d'aliéner : renonciation au droit de préemption sur l'immeuble sis section 47 n° 135/28, 136/28, 138/28, 140/28, section 4 n° 1, section 46 n° 456, 458, 459, 461, 463, section 46 n° 442/51, section 4 n° 88/17, 89/15, section 4 n° 61/9, section 46 n° 175/9, 178/100, 179/100, section 1 n° 65, section 46 n° 468/47, section 46 n° 173/11, section 3 n° 150/59, 145/58, section 4 n° 206/41, 211/42, section 44 n° (a)/109, section 4 n° (a)/42, (4)/41.

## **10. Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach**

Monsieur le Maire donne à l'Assemblée les informations suivantes :

- évolution du tri à partir de janvier 2023 (les plastiques seront mis dans les conteneurs à verre). Trois PAV seront rajoutés sur la commune. Ceux de la salle des sports seront déplacés (à côté du transformateur) et remplacés. La CCPRB ne finance plus de conteneur enterré. A négocier pour celui rue des Bouchers.

- salon de l'artisanat à Fessenheim fin septembre 2022.

## **11. Divers**

Néant.

## INFORMATIONS

- ◆ Jeunes saisonniers : six candidatures ont été déposées. Un jeune a été recruté pour 4 semaines en juillet et un jeune pour 4 semaines en août.
- ◆ Fête des seniors : 11 juin 2022. Invitation distribuée vendredi 13 mai 2022. Gâteaux et boissons à 15h00, animation musicale de 16h à 17h avec danse, apéritif à 17h avec crémant, moricettes,...Si la situation le permet, une fête des seniors aura lieu en décembre.
- ◆ Elections législatives les 12 et 19 juin 2022.
- ◆ Dycal mettra à disposition à titre gracieux un photocopieur dans le local mis à disposition de la chorale et du conseil de fabrique. Le toner et l'entretien seront facturés 200€ par an.
- ◆ Eclairage public : demande de subvention faite au Syndicat d'Electricité, qui statuera en juin 2022.
- ◆ Devis pour entretien de la voirie : passage de Colas le 31 mai 2022.
- ◆ Défect'o a contrôlé les poteaux d'incendie (débit/pression), le compte-rendu sera transmis au SIS.
- ◆ Démarrage des travaux de ravalement de façade Ecole des Garçons fin de semaine prochaine. Durée des travaux : environ 4 semaines.
- ◆ Demande d'installation d'une machine à pizzas.

## TOUR DE TABLE

- ❖ **Mme WALTER Laetitia :**
  - Le premier after-work a eu lieu le vendredi 13 mai 2022, le prochain aura lieu le 3 juin 2022. Rappel : pas de publicité pour ces événements, qui sont réservés aux habitants et aux membres des associations concernées.
- ❖ **M. BADER Hervé :**
  - Travaux vestiaires femmes CPI : presque terminés.
  - Ecole des Garçons : deux coffrets électriques seront installés par l'entreprise Béringer Electricité (un pour la commune, un pour la terrasse de Tentations Croquantes).
  - Journée Citoyenne : 150 participants. Le Maire remercie M. BADER Hervé et Mme GROTZINGER Caroline pour leur implication et leur travail, ainsi que l'entreprise Bois Walter pour la fourniture des t-shirts. Le repas sera fait par Tentations Croquantes. L'entreprise Béringer Electricité participera bénévolement (électricité dans le futur local du conseil de fabrique).
  - Est un peu choqué par les herbes qui envahissent les fils d'eau.
  - Enrobés Route Nationale très endommagés.
- ❖ **Mme DE SOUSA Sandra :**
  - Ecole élémentaire : demande de participation de deux allers-retours golf (260 €).
  - Ecole maternelle : demande transport bus.
  - Kermesse des écoles : 24 juin 2022, à la salle des sports.

❖ **M. GENDRON Pierre-Julien :**

- Deux DP ravalement de façade (Ecole des Garçons et Ecole des Filles).
- Permis Plaxer délivré.
- Rue des Jardins : projet en cours.
- Nouveaux arrivants : projet de les rencontrer.
- Commission intercommunale SIG, tourisme, pistes cyclables : les communes du sud ont signifié à la CCPRB qu'il faut aussi se centrer sur la partie sud du territoire.

❖ **M. THUET Thomas :**

- Souhaite être informé de l'avancement du futur lotissement et participer aux débats, pour vérifier ce que propose le lotisseur. Monsieur le Maire résume où en est le dossier (premiers contacts avec les propriétaires, propriété Iffrig Jeannot avec devis de démolition de l'ordre de 40 000 €, demande avis du Domaine qu'il faudra réaliser).
- Demande si le logement de l'Ecole des Garçons est vide. Monsieur le Maire répond que oui, Tentations Croquantes y stocke quelques cartons de livraison.

**La séance a été levée à 21 h 55.**

**Certifié exact, le 31 mai 2022**  
**Le Maire**

**T. SCHELCHER**

